



DÉLIBÉRATION N°2026.01.01 : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE DEUX TERRAINS DE PADEL – CHOIX DU DÉLÉGATAIRE

Rapporteur : Monsieur Gonzalo CHACON

La ville de Bruges s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique ambitieuse de développement du sport pour tous, de proximité et d'innovation. À travers la mise en œuvre de son Schéma Directeur des Sports, elle a identifié la nécessité d'étoffer son offre d'équipements, notamment sur des pratiques émergentes et intergénérationnelles, comme le padel, en pleine croissance.

Le projet de création de deux terrains de padels couverts, au sein du complexe sportif Galinier, s'inscrit dans cette dynamique : répondre à une forte attente locale, encourager les nouvelles pratiques sportives, et renforcer l'attractivité du site par une offre complémentaire aux équipements existants.

Par délibération en date du 26 juin 2025, après avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) en date du 20 mai 2025, le conseil municipal a décidé de recourir à une Délégation de service public pour assurer la gestion, l'exploitation et la maintenance des terrains de padels et a autorisé le Maire à engager la procédure de mise en concurrence.

La procédure de mise en concurrence a été publiée le 30 juin 2025.

Des visites sur site ont été organisées le jeudi 10 juillet et le mardi 22 juillet pour permettre aux candidats intéressés d'avoir une présentation de l'espace et du projet.

Deux candidats ont remis leurs dossiers le 4 septembre avant 12h00 :

- CENON PADELS – Nom commercial Padel House (Cenon) ;
- PADEL CLUB FRANCE - Nom commercial Big Padels (Mérignac).

La Commission de délégation de service public (CDSP) s'est réunie le 15 septembre et a procédé à l'analyse des plis et au choix des candidats admis à présenter une offre. Au regard des pièces transmises dans la candidature, les 2 candidats ont été admis à présenter une offre.

Les critères d'analyse des offres fixés dans le règlement de la consultation sont les suivants :

- Critère 1 : Qualité de l'offre en termes de service au public, d'exploitation et de gestion du site ;
- Critère 2 : Robustesse de l'offre financière.

La CDSP s'est de nouveau réunie le 30 septembre et a procédé à l'analyse des offres.

Au vu de l'incomplétude de l'offre de CENON PADELS, la CDSP a décidé de rejeter l'offre, comme étant irrégulière.

En effet, la CDSP a constaté :

- L'absence de note relative au fonctionnement du service proposé ce qui ne permet pas de juger de la pertinence et de la qualité de son offre ;
- La redevance proposée ne répond pas aux exigences minimales prévues au règlement de la consultation ;
- L'absence de note relative aux conditions d'exécution financière du contrat ne permet pas d'apprécier la robustesse financière de l'offre ;
- L'absence de tout élément sur le projet de service.



DÉLIBÉRATION N° 2026.01.02 : ENEDIS - CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LA VILLE, RUES JEAN-GONO ET MARCEL-PAGNOL

Rapporteur : Monsieur Gérard AYNIÉ

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux de modification de raccordement électrique de l'immeuble MESOLIA, situé rue du docteur Roger-Romefort, sont projetés sur la commune de Bruges.

Ces travaux se traduiront sur le terrain par la pose d'un nouveau câble basse tension souterrain sur des parcelles communales.



Les droits de servitudes consentis à Enedis sur les parcelles BH 0395 et BH 0397 sont les suivants :

- Implanter sur la propriété (close ou non, bâtie ou non) une canalisation souterraine et ses accessoires dans une bande de 1m de large sur une longueur totale d'environ 35 mètres ;
- Implanter les bornes de repérage.

Par voie de conséquence, Enedis pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Cette servitude de passage, consentie pour une indemnité unique et forfaitaire de 10 euros, fait l'objet d'une convention ci-annexée qui sera conclue pour toute la durée des ouvrages.



Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer la convention de servitude de passage pour les parcelles BH 0395 et BH 0397 avec Enedis, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Brigitte TERRAZA



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 17

Dates convocation du conseil municipal :

Lundi 26 janvier

Date d'affichage de la convocation à la mairie :

Lundi 26 janvier

**Mardi 3 février de l'an deux mille vingt six
à 18 heures 30**

Le conseil municipal de la Ville, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Brigitte TERRAZA, Maire

La séance est ouverte.

Nathalie GRIN est désignée en qualité de secrétaire de séance.

NOM	PRÉSENTS	EXCUSÉS procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Sébastien BRINGTOWN		Pierre CHAMOULEAU	X
Gérard AYNIÉ	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON	X		
Catherine CESTARI	X		
Nicolas COURTOUX	X		
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Nathalie GRIN	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVÉ - ZURITA		Gérard AYNIÉ	X
Fabien CATOIRE		Emmanuelle LAMARQUE	X
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS		Frédéric GIRO	X
Isabelle PLANA	X		
Kevin LACARRÈRE		Valérie QUESADA	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUISSON	X		
Isabelle BESSON		Catherine CESTARI	X
Frédéric CLERMONT	X		
Jean Denis DUBOIS	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU		Corinne RENARD	X
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE			X
Delphine LACOMBE	X		
Michaël GISQUET	X		



DÉLIBÉRATION N° 2026.01.03 : ENEDIS - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ, LIEU-DIT DE VERDUN (RUE JULES-LADOUMÈGUE)

Rapporteur : Monsieur Gérard AYNIÉ

Il y a lieu de réaliser des travaux de raccordement électrique du projet de déplacement du poste Enedis du city stade pour la nouvelle halle multisports - Galinier.

Ces travaux se traduiront par l'implantation d'un poste de distribution publique.



Enedis est autorisé à réaliser tous les travaux nécessaires pour implanter sur la propriété (parcelle BK 39) les ouvrages décrits ci-dessous :

- Le poste de transformation ;
- Tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité, notamment les canalisations électriques moyenne ou basse tension nécessaires pour assurer l'alimentation du Poste. Il peut s'agir des supports et ancrages des réseaux aériens.



Par voie de conséquence, Enedis pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entreprises dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

La convention est conclue pour la durée d'affectation au service public de la distribution de l'électricité des ouvrages.

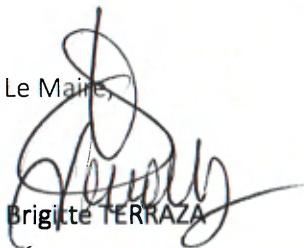
En contrepartie des droits qui sont conférés à Enedis au titre de cette convention, Enedis versera une indemnité unique et forfaitaire de 400 euros versée le jour de la signature de l'acte authentique qui régularisera la convention.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer la convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité – Hors R332-16 (Terrain) pour la parcelle BK 39 avec Enedis, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Brigitte TERRAZA



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 17

Dates convocation du conseil municipal :

Lundi 26 janvier

Date d'affichage de la convocation à la mairie :

Lundi 26 janvier

**Mardi 3 février de l'an deux mille vingt six
à 18 heures 30**

Le conseil municipal de la Ville, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Brigitte TERRAZA, Maire

La séance est ouverte.

Nathalie GRIN est désignée en qualité de secrétaire de séance.

NOM	PRÉSENTS	EXCUSÉS procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Sébastien BRINTGOWN		Pierre CHAMOULEAU	X
Gérard AYNIÉ	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON	X		
Catherine CESTARI	X		
Nicolas COURTOUX	X		
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Nathalie GRIN	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVÉ - ZURITA		Gérard AYNIÉ	X
Fabien CATOIRE		Emmanuelle LAMARQUE	X
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS		Frédéric GIRO	X
Isabelle PLANA	X		
Kevin LACARRÈRE		Valérie QUESADA	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUSSON	X		
Isabelle BESSON		Catherine CESTARI	X
Frédéric CLERMONT	X		
Jean Denis DUBOIS	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU		Corinne RENARD	X
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE			X
Delphine LACOMBE	X		
Michaël GISQUET	X		



DÉLIBÉRATION N°2026.01.04 : RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA

Depuis le 1er janvier 2021, les collectivités territoriales et établissements publics doivent élaborer annuellement un Rapport social unique (RSU) réunissant l'ensemble des données relatives à leurs ressources humaines.

Permettant d'apprécier la situation des collectivités et établissements publics à la lumière des données sociales regroupées sous plusieurs items (effectifs, recrutements, formation, absentéisme, temps de travail, conditions de travail, rémunération, droits sociaux, ...), le RSU constitue l'outil de référence pour renforcer la lisibilité de l'emploi public territorial.

Conformément aux articles L. 231-1 à L. 231-4 et L. 232-1 du Code général de la fonction publique, les données à partir desquelles est élaboré le Rapport social unique sont renseignées dans une base de données sociales. Les centres de gestion rendent accessibles aux collectivités et établissements définis à l'article L.4 un portail numérique dédié au recueil des données sociales de la fonction publique territoriale.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du Rapport social unique pour l'année 2024.

Le RSU 2024 fera l'objet d'une diffusion publique sur le site internet de la Ville par la collectivité, dans un délai de 60 jours à compter de sa présentation en CST.

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 231-1 à L. 231-4 et L. 232-1 ;

VU l'avis rendu par le comité social territorial du 2 décembre 2025, prenant acte de la présentation du RSU 2024 ;

Le conseil municipal,

- PREND ACTE de la présentation du Rapport social unique 2024 de la ville de Bruges. Le RSU 2024 fera l'objet d'une diffusion publique sur le site internet de la Ville, dans un délai de 60 jours à compter de sa présentation en CST.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 17

Dates convocation du conseil municipal :

Lundi 26 janvier

Date d'affichage de la convocation à la mairie :

Lundi 26 janvier

**Mardi 3 février de l'an deux mille vingt six
à 18 heures 30**

*Le conseil municipal de la Ville, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Brigitte TERRAZA, Maire*

La séance est ouverte.

Nathalie GRIN est désignée en qualité de secrétaire de séance.

NOM	PRÉSENTS	EXCUSÉS procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Sébastien BRINGTOWN		Pierre CHAMOULEAU	X
Gérard AYNIÉ	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON	X		
Catherine CESTARI	X		
Nicolas COURTOUX	X		
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Nathalie GRIN	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVÉ - ZURITA		Gérard AYNIÉ	X
Fabien CATOIRE		Emmanuelle LAMARQUE	X
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS		Frédéric GIRO	X
Isabelle PLANA	X		
Kevin LACARRÈRE		Valérie QUESADA	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUISSON	X		
Isabelle BESSON		Catherine CESTARI	X
Frédéric CLERMONT	X		
Jean Denis DUBOIS	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU		Corinne RENARD	X
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE			X
Delphine LACOMBE	X		
Michaël GISQUET	X		



DÉLIBÉRATION N°2026.01.05 : TARIFICATION DES SÉJOURS JEUNESSE 2026

Rapporteur : Madame Valérie QUESADA

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la ville de Bruges déploie des services à l'attention des adolescents. La prise d'autonomie, l'engagement citoyen, le vivre ensemble ainsi que l'épanouissement individuel et collectif sont autant d'enjeux de politique publique qui viennent irriguer les actions mises en place. Parmi elles, des séjours sont organisés pendant les petites vacances et les vacances d'été.

Ces séjours ont pour but de proposer une offre éducative de loisirs à destination des jeunes mais aussi de répondre à la demande des familles en termes d'encadrement pendant les vacances scolaires.

Pour répondre aux différentes attentes et s'adresser aux différents publics, plusieurs séjours sont organisés avec des contenus, des destinations et des objectifs différents.

Pour lever les freins financiers à ces séjours, il est proposé de voter les tarifs des différents séjours en fonction du quotient familial selon la grille suivante :

Quotient Familial mensuel	Séjour nature Le Verdon (13 – 17 ans – 5 jours)	Séjour été Dordogne (11- 14 ans – 5 jours)	Séjour été surf Landes (14-17 ans – 6 jours)
0 à 400 €	12.50 € (2.5 €/j)	41.25 € (8.25 €/j)	54.00 € (9 €/j)
401 à 600 €	31.00 € (6.2 €/j)	102.50 € (20.50€/j)	135 € (22.50 €/j)
601 à 800 €	43.00 € (8.6 €/j)	145.00 € (29.00 €/j)	186 € (31.00 € /j)
801 à 1000 €	49.00 € (9.8 €/j)	165.00 € (33 €/j)	213 € (35.50 €/j)
1001 à 1200 €	61.00 € (12.2 €/j)	206.25 € (41.25 €/j)	267 € (44.50€/j)
1201 à 1500 €	67.00 € (13.4 €/j)	227.50 € (45.50 €/j)	294 € (49.00€ /j)
1501 à 1800 €	72.50 € (14.5 €/j)	247.50 € (49.5 €/j)	321 €(53.50€/j)
1801 à 2 500 €	79.00 € (15.8 €/j)	267.50 € (53.50€/j)	348 € (58.00€/j)
2501 à 3000 €	85.00 € (17 €/j)	288.75 € (57.75 €/j)	375 € (62.50€ /j)
A partir de 3001 €	91.50 € (18.3 €/j)	309.00 € (61.80 €/j)	399 € (66.50€/j)

Tout séjour commencé est dû en totalité.

Calcul du quotient familial : $QF = (\text{Revenus annuels} / \text{nombre de parts}) / 12 \text{ mois}$
REVENUS ANNUELS = TOTAL SALAIRES (1) + TOTAL REVENUS DECLARES (2)

(1) Total des salaires et assimilés avant abattement, selon l'avis d'imposition

(2) Total de tous les revenus déclarés, selon l'avis d'imposition : revenus non commerciaux professionnels, bénéfices industriels et commerciaux professionnels nets, bénéfices non commerciaux prof., revenus non commerciaux, revenus de capitaux mobiliers imposables, revenus industriels et commerciaux, revenus agricoles, revenus fonciers imposables, pensions alimentaires.



NOMBRE DE PARTS :

	Résidence alternée	Autres situations
Couple ou personne isolée avec 1 enfant	2.25 parts	2.5 parts
Couple ou personne isolée avec 2 enfants	2.5 parts	3 parts
Couple ou personne isolée avec 3 enfants	3 parts	4 parts
Enfant supplémentaire	0.25 part	0.5 part

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ**

- FIXE les tarifs des séjours 2026 tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Brigitte TERRAZA



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 17

Dates convocation du conseil municipal :

Lundi 26 janvier

Date d'affichage de la convocation à la mairie :

Lundi 26 janvier

**Mardi 3 février de l'an deux mille vingt six
à 18 heures 30**

*Le conseil municipal de la Ville, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Brigitte TERRAZA, Maire*

La séance est ouverte.

Nathalie GRIN est désignée en qualité de secrétaire de séance.

NOM	PRÉSENTS	EXCUSÉS procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Sébastien BRINTGOWN		Pierre CHAMOULEAU	X
Gérard AYNIÉ	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON	X		
Catherine CESTARI	X		
Nicolas COURTOUX	X		
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Nathalie GRIN	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVÉ - ZURITA		Gérard AYNIÉ	X
Fabien CATOIRE		Emmanuelle LAMARQUE	X
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS		Frédéric GIRO	X
Isabelle PLANA	X		
Kevin LACARRÈRE		Valérie QUESADA	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUSSON	X		
Isabelle BESSON		Catherine CESTARI	X
Frédéric CLERMONT	X		
Jean Denis DUBOIS	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU		Corinne RENARD	X
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE			X
Delphine LACOMBE	X		
Michaël GISQUET	X		



DÉLIBÉRATION N°2026.01.06 : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BRUGES ET L'ÉTABLISSEMENT RÉGIONAL D'ENSEIGNEMENT ADAPTÉ (EREA) LA PLAINE

Rapporteur : Monsieur Gonzalo CHACON

Mme RENARD ne prend part ni au débat ni au vote et se déporte sur ce rapport.

Dans l'objectif de promouvoir l'inclusion par le sport, la ville de Bruges organise des animations et sensibilisations autour du handicap.

À l'occasion de la semaine de l'Égalité ainsi que lors des journées « sport scolaire » à destination de l'ensemble des enfants des 5 groupes scolaires de la ville, des ateliers sportifs en fauteuil roulant sont proposés aux enfants. Cette action vise à sensibiliser les jeunes Brugeais au handicap par la pratique d'activité sportive adaptée.

Les objectifs de ces 2 grands temps forts de l'année, qui touchent plus de 600 enfants, sont les suivants :

Objectifs – Semaine de l'Égalité

- Promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations (genre, handicap, origine, âge) ;
- Sensibiliser les enfants et les familles à l'inclusion, notamment par le handisport ;
- Changer le regard sur le handicap en proposant des mises en situation (hand fauteuil, cécifoot, boccia...) ;
- Valoriser la mixité et l'accès au sport pour tous ;
- Renforcer les valeurs citoyennes : respect, coopération, solidarité et vivre ensemble ;
- Pratiquer des disciplines handisports.

Objectifs – Journées Sports (écoles primaires)

- Favoriser la pratique sportive pour tous les élèves via des activités variées et accessibles ;
- Développer la motricité, l'esprit d'équipe et le fair-play ;
- Intégrer des ateliers handisports pour sensibiliser dès le plus jeune âge ;
- Encourager la participation active, l'entraide et la découverte de nouvelles disciplines ;
- Créer une dynamique positive autour du sport, en lien avec les éducateurs et les associations locales.

Afin de pouvoir organiser ces actions de sensibilisation, l'établissement EREA (Établissement régional d'enseignement adapté à Eysines) propose de mettre à disposition de la Ville, gratuitement, 10 fauteuils roulants dans le cadre de ces manifestations.

En contrepartie, la Ville communiquera sur ce partenariat et les actions mises en place par l'EREA.

Il y a lieu de formaliser ce partenariat dans une convention qui en précise les modalités.

VU l'arrêté de dépôt n°2026 PERM 16 du 2 février 2026 portant dépôt pour conflit d'intérêt de Madame Corinne RENARD concernant l'EREA la Plaine et la Mission Locale Technowest,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'EREA La Plaine et tout document y afférent, ainsi que ses éventuels avenants.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Brigitte TERRAZA



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 17

Dates convocation du conseil municipal :

Lundi 26 janvier

Date d'affichage de la convocation à la mairie :

Lundi 26 janvier

**Mardi 3 février de l'an deux mille vingt six
à 18 heures 30**

Le conseil municipal de la Ville, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Brigitte TERRAZA, Maire

La séance est ouverte.

Nathalie GRIN est désignée en qualité de secrétaire de séance.

NOM	PRÉSENTS	EXCUSÉS procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Sébastien BRINGTOWN		Pierre CHAMOULEAU	X
Gérard AYNIÉ	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON	X		
Catherine CESTARI	X		
Nicolas COURTOUX	X		
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Nathalie GRIN	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVÉ - ZURITA		Gérard AYNIÉ	X
Fabien CATOIRE		Emmanuelle LAMARQUE	X
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS		Frédéric GIRO	X
Isabelle PLANAS	X		
Kevin LACARRÈRE		Valérie QUESADA	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUSSON	X		
Isabelle BESSON		Catherine CESTARI	X
Frédéric CLERMONT	X		
Jean Denis DUBOIS	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU		Corinne RENARD	X
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE			X
Delphine LACOMBE	X		
Michaël GISQUET	X		



DÉLIBÉRATION N°2026.01.07 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC AROEVEN - « FORMATION GÉNÉRALE » BAFA 2026 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Madame Valérie QUESADA

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la ville de Bruges organise une formation BAFA « formation générale » en partenariat avec l'AROEVEN.

Coordonné par le service sport et jeunesse, ce dispositif consiste à favoriser la formation de jeunes brugeais afin de faciliter l'accès à un premier emploi dans le secteur de l'animation et constituer un réseau de jeunes professionnels sur le territoire.

La participation financière demandée aux jeunes s'élève à :

- 300,00 € net de TVA. Tarif réservé aux BRUGEAISS
- 350,00 € net de TVA. Tarif applicable aux NON BRUGEAISS

En 2026, la formation se tiendra du samedi 11 avril au samedi 18 avril 2026 pour un effectif maximal de 20 stagiaires.

La Ville prend en charge la mise à disposition des locaux et du matériel nécessaire au déroulement de la formation ainsi que la restauration des stagiaires et formateurs du lundi au vendredi. Elle favorisera également le lien avec le secteur ALSH pour la mise en situation des stagiaires.

Il y a lieu d'établir, dans ce cadre, une convention avec les partenaires du projet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention se rapportant à ce projet et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire
Brigitte TERRAZA



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 17

Dates convocation du conseil municipal :

Lundi 26 janvier

Date d'affichage de la convocation à la mairie :

Lundi 26 janvier

**Mardi 3 février de l'an deux mille vingt six
à 18 heures 30**

*Le conseil municipal de la Ville, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Brigitte TERRAZA, Maire*

La séance est ouverte.

Nathalie GRIN est désignée en qualité de secrétaire de séance.

NOM	PRÉSENTS	EXCUSÉS procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Sébastien BRINGTOWN		Pierre CHAMOULEAU	X
Gérard AYNIÉ	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON	X		
Catherine CESTARI	X		
Nicolas COURTIOUX	X		
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Nathalie GRIN	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVÉ - ZURITA		Gérard AYNIÉ	X
Fabien CATOIRE		Emmanuelle LAMARQUE	X
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS		Frédéric GIRO	X
Isabelle PLANA	X		
Kevin LACARRÈRE		Valérie QUESADA	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUISSON	X		
Isabelle BESSON		Catherine CESTARI	X
Frédéric CLERMONT	X		
Jean Denis DUBOIS	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU		Corinne RENARD	X
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE			X
Delphine LACOMBE	X		
Michaël GISQUET	X		



DÉLIBÉRATION N°2026.01.08 : CHANTIER CITOYEN 2026 – CONVENTION DE PARTENARIAT ET DEMANDE DE FINANCEMENT

Rapporteur : Monsieur Frédéric GIRO

Mme RENARD et Mme QUESADA ne prennent part ni au débat ni au vote et se déportent sur ce rapport.

Dans la cadre de sa politique jeunesse, la ville de Bruges organise des chantiers citoyens en partenariat avec la Mission Locale Technowest et l'association intermédiaire VOJO (ASPE-EUREKA).

Des projets de chantiers citoyens ont été mis en œuvre depuis 2013 sur le territoire. Ces chantiers sont destinés à des jeunes entre 18 et 25 ans éloignés de l'emploi. Ils permettent de mettre à disposition des acteurs socio-éducatifs des outils de prévention et de citoyenneté créant les conditions d'une relation éducative privilégiée et qui s'inscrit dans un parcours d'insertion. Ces projets visent à permettre à des jeunes de vivre des expériences professionnelles et collectives en étant utiles au territoire et à la collectivité.

En 2026, le chantier, prévu du lundi 27 avril au jeudi 7 mai, aura pour objectif, en plus de l'expérience collective et d'apprentissage, la construction de tables en bois extérieures. Cette édition sera encadrée par 2 agents animateurs du service jeunesse de la ville de Bruges.

Le coût prévisionnel global du projet s'élève à 14 120 euros en fonctionnement répartis sur les différents partenaires (VOJO, Ville, Mission Locale).

La Ville prend en charge :

- l'encadrement du chantier citoyen ;
- la rémunération des jeunes ;
- les outils et fournitures nécessaires au chantier.

Le chantier est éligible au Fond Local d'Aide aux Jeunes.

Il y a lieu d'établir une convention avec les partenaires du projet.

VU l'arrêté de dépôt n°2025 PERM 53 du 20 mars 2025 portant dépôt pour conflit d'intérêt de Madame Valérie QUESADA, concernant l'association Jumelages internationaux de Bruges et la Mission Locale Technowest ;

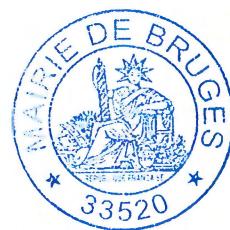
VU l'arrêté de dépôt n°2026 PERM 16 du 2 février 2026 portant dépôt pour conflit d'intérêt de Madame Corinne RENARD concernant l'EREA la Plaine et la Mission Locale Technowest ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ**

- ADOPTE le projet de chantier citoyen 2026,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention se rapportant à ce projet et tous documents y afférents,
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter des financements auprès de financeurs potentiels et signer tous documents y afférents, y compris les éventuels avenants.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Brigitte TERRAZA



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 17

Dates convocation du conseil municipal :

Lundi 26 janvier

Date d'affichage de la convocation à la mairie :

Lundi 26 janvier

**Mardi 3 février de l'an deux mille vingt six
à 18 heures 30**

*Le conseil municipal de la Ville, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Brigitte TERRAZA, Maire*

La séance est ouverte.

Nathalie GRIN est désignée en qualité de secrétaire de séance.

NOM	PRÉSENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Sébastien BRINGTOWN		Pierre CHAMOULEAU	X
Gérard AYNIÉ	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON	X		
Catherine CESTARI	X		
Nicolas COURTIOUX	X		
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Nathalie GRIN	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVÉ - ZURITA		Gérard AYNIÉ	X
Fabien CATOIRE		Emmanuelle LAMARQUE	X
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS		Frédéric GIRO	X
Isabelle PLANA	X		
Kevin LACARRÈRE		Valérie QUESADA	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUSSON	X		
Isabelle BESSON		Catherine CESTARI	X
Frédéric CLERMONT	X		
Jean Denis DUBOIS	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU		Corinne RENARD	X
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE			X
Delphine LACOMBE	X		
Michaël GISQUET	X		



DÉLIBÉRATION N°2026.01.09 : OPÉRATION CAP 33 POUR L'ÉTÉ 2026 - ORGANISATION

Rapporteur : Monsieur Gonzalo CHACON

Dans le cadre de sa politique sportive, la municipalité a souhaité développer des animations sportives en direction des jeunes et des familles. Un centre CAP 33 a été créé sur la commune depuis l'été 2011 et cette opération sera reconduite pour l'été 2026.

Les centres CAP 33 sont des structures d'animations sportives estivales, mises en place grâce à un partenariat communes / Conseil départemental. Ces centres proposent aux familles et aux individuels de plus de 15 ans de découvrir et de pratiquer de nombreuses activités sportives et de loisirs.

La Ville est organisatrice, avec le soutien du tissu associatif local et le soutien financier et matériel du Conseil départemental. L'opération a débuté en 2011 et accueille près de 6 000 participants chaque année.

Les objectifs de cette animation qui se déroulera du 1^{er} juillet au 31 août 2026, sont les suivants :

- Maintenir l'offre sportive et culturelle durant l'été ;
- Proposer des animations à ceux qui ne partent pas en vacances ;
- Promouvoir l'offre associative aux Brugeais ;
- Mettre en valeur le dynamisme des associations locales ;
- Créer du lien dans les quartiers en développement ;
- Promouvoir les pratiques sports santé et bien-être.

Trois formules d'activités sont proposées : les découvertes gratuites, les séances de perfectionnement et les tournois.

La tarification étant d'un à deux euros, en fonction des activités, le paiement s'effectuera au moyen de ticket d'un euro. Des cartes d'abonnement multi-activités seront également proposées, pour une valeur de 10 euros. Enfin, les séances découvertes seront gratuites et les tournois à un euro.

La Ville finance, avec le soutien du Conseil départemental, un chef de centre et 2.5 animateurs, soit au total 3.5 éducateurs sportifs à temps plein et un poste administratif et d'accueil à 0.5 ETP.

Ce dispositif s'appuie en outre sur le partenariat avec l'ESB et les autres associations sportives de la Ville, qui participent à l'organisation de tournois et/ ou de séances de découverte ponctuelles, ainsi qu'à l'organisation de séances de perfectionnement.

En complément des activités sportives, la Ville développe des animations culturelles notamment en lien avec l'Espace Culturel Treulon et l'équipe de la ludo-médiathèque.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ**

- ADOPTE le projet CAP 33 pour l'été 2026 ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Bruges et le Conseil départemental de la Gironde, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions avec les participants, associations ou comités sportifs départementaux, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels ;
- **VOTE** le tarif des activités comme suit :
 - o Séances découvertes : gratuit ;
 - o Activités et tournois : 1 euro ou 2 euros selon l'activité (1 ticket pour 1 euro et deux tickets pour 2 euros) ;
 - o Carte multi-activité (équivalente à 12 tickets) : 10 euros.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire
Brigitte TERRAZA



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 17

Dates convocation du conseil municipal :

Lundi 26 janvier

Date d'affichage de la convocation à la mairie :

Lundi 26 janvier

**Mardi 3 février de l'an deux mille vingt six
à 18 heures 30**

*Le conseil municipal de la Ville, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Brigitte TERRAZA, Maire*

La séance est ouverte.

Nathalie GRIN est désignée en qualité de secrétaire de séance.

NOM	PRÉSENTS	EXCUSÉS procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Sébastien BRINGTOWN		Pierre CHAMOULEAU	X
Gérard AYNIÉ	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON	X		
Catherine CESTARI	X		
Nicolas COURTOUX	X		
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Nathalie GRIN	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVÉ - ZURITA		Gérard AYNIÉ	X
Fabien CATOIRE		Emmanuelle LAMARQUE	X
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS		Frédéric GIRO	X
Isabelle PLANA	X		
Kevin LACARRÈRE		Valérie QUESADA	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUISSON	X		
Isabelle BESSON		Catherine CESTARI	X
Frédéric CLERMONT	X		
Jean Denis DUBOIS	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU		Corinne RENARD	X
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE			X
Delphine LACOMBE	X		
Michaël GISQUET	X		



DÉLIBÉRATION N°2026.01.10 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA VILLE DE BRUGES

Rapporteur : Monsieur Gonzalo CHACON

Suite à la réception des nouveaux équipements sportifs de la halle Galinier, comprenant deux terrains de padel (en gestion déléguée – DSP), deux terrains de tennis et un boulodrome, il est nécessaire de modifier le règlement intérieur des équipements sportifs afin d'y intégrer les modalités de fonctionnement de ces nouvelles installations.

Ces équipements ont pour objectif de permettre aux associations brugeaises d'accéder à des infrastructures sportives de qualité pour pouvoir y développer les pratiques et l'accueil de leurs adhérents. La mise à jour du règlement intérieur vise également à renforcer la protection du prêteur et de l'emprunteur, conformément aux textes en vigueur.

Par conséquent, le règlement intérieur présenté en annexe de la délibération fixe à présent les droits et obligations des usagers au sein des équipements sportifs suivants :

- Complexe sportif Albert-Galinier, situé 64 avenue de Verdun : une salle polyvalente, une salle de gymnastique, trois dojos, quatre terrains en herbe, une piste d'athlétisme, des terrains de tennis couverts et extérieurs, deux boulodromes et trois clubs house ;
- Complexe sportif de Daugère, situé 26 rue Daugère : une salle polyvalente et 2 terrains en herbe ;
- Complexe sportif Arc-en-ciel, situé 45 rue Jean-Claudeville : une salle polyvalente et un terrain synthétique.

Conformément aux dispositions de ce règlement, il y a lieu en outre de fixer le tarif de remplacement des badges d'accès perdus par les occupants, soit un tarif de 15 euros.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ**

- **APROUVE** le règlement intérieur des équipements sportifs de la ville de Bruges,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le règlement intérieur des équipements sportifs de la ville de Bruges y compris les avenants éventuels ;
- **FIXE** le tarif de remplacement des badges d'accès perdus par les occupants à 15 euros.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire
Brigitte TERRAZA



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 17

Dates convocation du conseil municipal :

Lundi 26 janvier

Date d'affichage de la convocation à la mairie :

Lundi 26 janvier

**Mardi 3 février de l'an deux mille vingt six
à 18 heures 30**

Le conseil municipal de la Ville, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Brigitte TERRAZA, Maire

La séance est ouverte.

Nathalie GRIN est désignée en qualité de secrétaire de séance.

NOM	PRÉSENTS	EXCUSÉS procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Sébastien BRINGTOWN		Pierre CHAMOULEAU	X
Gérard AYNIÉ	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON	X		
Catherine CESTARI	X		
Nicolas COURTOUX	X		
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Nathalie GRIN	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVÉ - ZURITA		Gérard AYNIÉ	X
Fabien CATOIRE		Emmanuelle LAMARQUE	X
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS		Frédéric GIRO	X
Isabelle PLANAS	X		
Kevin LACARRÈRE		Valérie QUESADA	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUSSON	X		
Isabelle BESSON		Catherine CESTARI	X
Frédéric CLERMONT	X		
Jean Denis DUBOIS	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU		Corinne RENARD	X
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE			X
Delphine LACOMBE	X		
Michaël GISQUET	X		



DÉLIBÉRATION N° 2026.01.11 : ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE JACQUES-PREVERT - PROJET DE FUSION

Rapporteur : Madame Emmanuelle LAMARQUE

M . CHACON ne prend part ni au débat ni au vote et se déporte sur ce rapport.

La commune a la charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles publiques. Elle décide légalement de la création et de l'implantation des écoles d'enseignement public ainsi que du nombre de classes maternelles et élémentaires, après avis du représentant de l'État (article L. 212-1 du code de l'éducation, article L.2121-30 du Code général des collectivités territoriales).

La fusion de deux écoles correspond à leur réunion en une structure unique ; peuvent être fusionnées des écoles élémentaires ou des écoles maternelles ou encore une école maternelle et une école élémentaire. Une décision de la commune concernée est nécessaire dans tous les cas.

Toutefois, dans la mesure où la réunion de deux écoles implique la suppression d'un emploi de directeur, une telle décision ne peut être prise qu'en étroite concertation entre l'Inspecteur d'Académie, le directeur des services départementaux de l'éducation nationale, et la Ville (circulaire n°2003-104 du 3 juillet 2003, B.O. n°28 du 10 juillet 2003).

Dans ce cadre, la commune a été sollicitée par le Directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) pour fusionner l'école maternelle et l'école élémentaire Jacques-Prévert, compte-tenu du prochain départ à la retraite de la directrice de l'école maternelle.

Ce projet a été présenté lors des 2 conseils d'école extraordinaires qui se sont réunis le lundi 15 décembre 2025, pour les 2 écoles concernées, et qui ont émis un avis favorable à cette fusion.

Il est proposé de fusionner administrativement à compter de la rentrée scolaire de 2026/2027 l'école maternelle et l'école élémentaire en une école primaire.

Ce projet apporterait une continuité pédagogique depuis la petite section jusqu'au CM2, notamment dans le respect des objectifs des cycles d'apprentissage, ainsi qu'une simplification administrative avec une seule direction et donc un seul interlocuteur. La fusion semble plus cohérente dans le parcours des élèves avec une harmonisation des pratiques, facilitée par la juxtaposition des deux écoles.

Cette fusion sera présentée au Conseil départemental de l'Éducation nationale dès le mois de février 2026. Une information sera effectuée en direction de toutes les familles du groupe scolaire.

VU l'arrêté de déport n°2026 PERM 17 du 2 février 2026 portant déport pour conflit d'intérêt de Monsieur Gonzalo CHACON, concernant son activité professionnelle au sein de l'Éducation nationale ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ**



- APPROUVE la fusion des écoles maternelle et élémentaire Jacques-Prévert en une entité unique, à compter de la rentrée scolaire 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire,
[Signature]
Brigitte TERRAZA



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 17

Dates convocation du conseil municipal :

Lundi 26 janvier

Date d'affichage de la convocation à la mairie :

Lundi 26 janvier

Mardi 3 février de l'an deux mille vingt six

à 18 heures 30

Le conseil municipal de la Ville, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Brigitte TERRAZA, Maire

La séance est ouverte.

Nathalie GRIN est désignée en qualité de secrétaire de séance.

NOM	PRÉSENTS	EXCUSÉS procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Sébastien BRINTGOW		Pierre CHAMOULEAU	X
Gérard AYNIÉ	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON	X		
Catherine CESTARI	X		
Nicolas COURTOUX	X		
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Nathalie GRIN	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVÉ - ZURITA		Gérard AYNIÉ	X
Fabien CATOIRE		Emmanuelle LAMARQUE	X
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS		Frédéric GIRO	X
Isabelle PLANA	X		
Kevin LACARRÈRE		Valérie QUESADA	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUSSON	X		
Isabelle BESSON		Catherine CESTARI	X
Frédéric CLERMONT	X		
Jean Denis DUBOIS	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU		Corinne RENARD	X
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE			X
Delphine LACOMBE	X		
Michaël GISQUET	X		



DÉLIBÉRATION N°2026.01.12 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BRUGES, L'IDDAC (AGENCE CULTURELLE DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE) ET LES RÉCITS DE LA TRAVERSÉE

Rapporteur : Madame Monique CASTET

L'Institut départemental de développement artistique et culturel (IDDAC), en sa qualité d'agence culturelle du département de la Gironde, est un outil de coopération publique de mise en projet et d'expérimentation, de mise en réseau et de coopération, contribuant au développement de l'activité culturelle et artistique au plan départemental.

La ville de Bruges et l'IDDAC sont signataires d'une convention cadre de coopération culturelle 2024-27.

Le Programme départemental « À la découverte des arts de la scène » offre aux collégiens la possibilité de se familiariser avec le spectacle vivant avec une première approche des arts vivants dans un objectif de généralisation de l'éducation artistique et culturelle. Au cours de l'année scolaire, les élèves des collèges et lycées assistent à des spectacles, visitent des lieux culturels, rencontrent des professionnels de la culture et des artistes qui les initient à leurs pratiques. Une démarche plurielle qui facilite l'accès à la culture et permet d'ouvrir le regard sur la création contemporaine.

Le collège Rosa-Bonheur de Bruges a sollicité ce dispositif via l'appel à projet. L'IDDAC a procédé à la mise en relation du collège avec l'opérateur culturel brugeais membre des scènes culturelles du Réseau Médiation, à savoir le service culture municipal et la médiatrice culturelle de l'Espace culturel Treulon.

La mobilisation de la médiatrice culturelle du service culture de Bruges s'inscrit dans la démarche d'éducation artistique et culturelle des jeunes brugeais et les actions de médiation développées par le service culture.

Le parcours brugeais consiste, pour une classe de 6^{ème}, en :

- six heures d'atelier de pratique artistique au collège auprès d'un professionnel du spectacle vivant, la compagnie bordelaise Les récits de La Traversée;
- deux sorties spectacle hors temps scolaire au sein de la salle partenaire, l'Espace culturel Treulon de Bruges;
- une visite de la salle de spectacle partenaire, l'Espace culturel Treulon de Bruges, avec une présentation des métiers du spectacle vivant par la médiatrice culturelle de Bruges.

La convention précise les modalités partenariales, pratiques et financières de mise en œuvre des actions co-construites.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Bruges, l'IDDAC et Les Récits de la Traversée, et tous documents y afférents y compris ses avenants annuels.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire,
Brigitte TERRAZA



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 17

Dates convocation du conseil municipal :

Lundi 26 janvier

Date d'affichage de la convocation à la mairie :

Lundi 26 janvier

**Mardi 3 février de l'an deux mille vingt six
à 18 heures 30**

*Le conseil municipal de la Ville, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Brigitte TERRAZA, Maire*

La séance est ouverte.

Nathalie GRIN est désignée en qualité de secrétaire de séance.

NOM	PRÉSENTS	EXCUSÉS procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Sébastien BRINGTOWN		Pierre CHAMOULEAU	X
Gérard AYNIÉ	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON	X		
Catherine CESTARI	X		
Nicolas COURTOUX	X		
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Nathalie GRIN	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVÉ - ZURITA		Gérard AYNIÉ	X
Fabien CATOIRE		Emmanuelle LAMARQUE	X
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS		Frédéric GIRO	X
Isabelle PLANAS	X		
Kevin LACARRÈRE		Valérie QUESADA	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUSSON	X		
Isabelle BESSON		Catherine CESTARI	X
Frédéric CLERMONT	X		
Jean Denis DUBOIS	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU		Corinne RENARD	X
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE			X
Delphine LACOMBE	X		
Michaël GISQUET	X		

Concernant l'offre de PADEL CLUB FRANCE, la CDSP a décidé, à l'unanimité, que la Ville pouvait ouvrir les négociations avec ce candidat. En effet, les éléments remis dans le cadre de l'offre étaient conformes aux exigences de la Ville.

La Ville a donc engagé la négociation avec le candidat PADEL CLUB FRANCE afin de préciser certains éléments de son offre pour répondre au mieux aux demandes de la Ville.

Le candidat PADEL CLUB FRANCE propose une offre de service avec des terrains ouverts 7j/7, de 8h à 23h (potentiellement extensible de 7h à 23h selon la demande). Les terrains seront loués aux pratiquants pour une durée de 1h30. La réservation des terrains sera effectuée par les joueurs grâce à une plateforme de réservation en ligne, permettant de réserver un créneau de jeu, de payer en ligne, et d'obtenir un droit d'accès sur le site.

Afin de répondre au mieux aux besoins des joueurs, le prestataire proposera la location des raquettes, et des distributeurs de balles et boissons. En outre, et afin de faire connaître l'équipement et de développer la pratique, le candidat propose d'organiser régulièrement des tournois et animations de loisirs (2 par mois). Des cours avec coach certifié pourront être proposés, à la demande des usagers, qui pourront réserver le créneau du terrain et du professeur directement sur la plateforme dédiée.

Des créneaux de service public sont garantis pour les besoins exprimés par la Ville, dans le cahier des charges de la consultation, à destination des scolaires, ALSH, Vacances sportives, opération CAP33 et à destination des agents de la Ville.

Les tarifs proposés sont de 8 à 10€/personne pour les brugeais pour une partie de 1h30 (heure creuse / heure pleine) et de 10 à 12€/personne pour les non-brugeais pour une partie de 1h30 (heure creuse / heure pleine).

Un tarif préférentiel sera proposé pour les associations locales, sur devis.

Le prestataire prend en charge l'entretien courant du site (nettoyage quotidien) ainsi que la maintenance des équipements.

La redevance proposée est constituée d'une part fixe de 12 000€ par an, et d'une part variable en fonction du chiffre d'affaires :

- Jusqu'à 90 000€ —> 6%
- De 90 000€ à 150 000€ —> 7%
- De 150 000€ et 200 000€ —> 8%
- 200 000€ et plus —> 9%

Cette redevance (part fixe et part variable) s'élèverait donc entre 16 000€ (année 1) et 20 000€ (année 5).

Ainsi, l'offre du candidat PADEL CLUB FRANCE au regard des critères de choix et au regard des éléments mentionnés ci-dessus, est jugée très satisfaisante.

Il est donc proposé d'attribuer la Délégation de service public à la société PADEL CLUB FRANCE, pour une durée de 5 ans qui commencera à compter de la mise à disposition du site au prestataire.

Le projet de contrat est annexé au présent rapport.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1411-1 et L.1411-9 et l'article L.2121-24 ;

VU le Code de la commande publique ;

VU l'avis de la Commission de délégation du service public local rendu le 20 mai 2025 ;

VU la délibération n°26 juin 2025 par laquelle le conseil municipal a approuvé le principe de la délégation de service public pour l'exploitation des terrains de padels du complexe sportif Galinier ;

VU le rapport de présentation de Madame le Maire sur la procédure de mise en concurrence ;

VU le projet de contrat de concession de service public pour l'exploitation des terrains de padels annexé à la présente ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré à :

26 VOTES POUR (Groupe « Bruges notre Ville »)

6 ABSTENTIONS (Groupes « Avec vous pour Bruges » et « Bruges en mieux »)

- APPROUVE le choix de la société PADEL CLUB FRANCE (Big Padels) et le contrat de Délégation de service public avec cette même société ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de Délégation de service public et ses annexes, projet de contrat joint à la présente délibération, avec la société PADEL CLUB FRANCE (Big Padels), pour une durée de 5 années, à compter de sa signature, ainsi que tout document d'exécution du contrat et tout document y afférent ;
- AUTORISE Madame le Maire à publier un avis d'attribution au Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) et d'insérer une publication locale conformément aux dispositions de l'article L.2121-24 du CGCT ;
- AUTORISE Madame le Maire à prendre les décisions pour l'exécution de ce contrat.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme au registre des délibérations.





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Quorum : 17

Dates convocation du conseil municipal :

Lundi 26 janvier

Date d'affichage de la convocation à la mairie :

Lundi 26 janvier

**Mardi 3 février de l'an deux mille vingt six
à 18 heures 30**

*Le conseil municipal de la Ville, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Brigitte TERRAZA, Maire*

La séance est ouverte.

Nathalie GRIN est désignée en qualité de secrétaire de séance.

NOM	PRÉSENTS	EXCUSÉS procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	X		
Frédéric GIRO	X		
Sébastien BRINGTOWN		Pierre CHAMOULEAU	X
Gérard AYNIÉ	X		
Nathalie GRIN	X		
Pierre CHAMOULEAU	X		
Emmanuelle LAMARQUE	X		
Gonzalo CHACON	X		
Catherine CESTARI	X		
Nicolas COURTOUX	X		
Fabrice FRESQUET	X		
Stéphanie VIOLEAU		Nathalie GRIN	X
José BARATA	X		
Géraldine TROUVÉ - ZURITA		Gérard AYNIÉ	X
Fabien CATOIRE		Emmanuelle LAMARQUE	X
Valérie QUESADA	X		
Sylvie DESCAMPS		Frédéric GIRO	X
Isabelle PLANA	X		
Kevin LACARRÈRE		Valérie QUESADA	X
Michèle YON	X		
Thierry DUBUSSON	X		
Isabelle BESSON		Catherine CESTARI	X
Frédéric CLERMONT	X		
Jean Denis DUBOIS	X		
Monique CASTET	X		
Pierre CHASTANG	X		
Hortense CHARTIER		Marc RAYNAUD	X
Grégory NAU		Corinne RENARD	X
Marc RAYNAUD	X		
Corinne RENARD	X		
Guillaume BOURROUILH PAREGE			X
Delphine LACOMBE	X		
Michaël GISQUET	X		